

Date de Convocation  
17/03/2025

Date d’Affichage  
18/03/2025

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

En exercice 17  
Présents 11  
Votants 15

**OBJET :**

**Demande de subvention  
au titre de l’ADVB  
voiries communales  
pour la réfection de la  
couche de roulement de  
la rue Verte 2<sup>ème</sup> partie  
ANNULE ET REMPLACE**

L’an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 19h00  
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la  
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel  
DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Gilles  
RONSE, Pierre WAUQUIER, Eric LAUWAGIE, Jean-Michel  
HAVEZ, Valérie DEVENDEVILLE, Olivier TYTGAT, Emmanuelle  
AUMARD, Anne DAMIE, Aurore PENNORS

Absent ayant donné procuration : Olivier DUBREUCQ, Anne  
SEILLE, Xavier GIRARD, Emilie VANDERBAUWEDE

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS  
Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération  
2025/08 par laquelle il avait demandé une subvention au titre  
de l’ADVB voirie communale pour les travaux de réfection et  
la couche de roulement de la rue Verte 2<sup>ème</sup> partie.

Il s’avère que l’estimation sur laquelle s’était basée cette  
demande de subvention était erronée. Elle a été revue et  
actualisée au montant de 119 038,94 € HT.

A l’unanimité, le conseil municipal décide de demander une  
subvention de 59 519,47 € au titre du dispositif Villages et  
Bourgs voiries communales 2025 et d’adopter le plan de  
financement suivant :

<b>Dépenses</b>	
Couche de roulement rue Verte 2 <sup>ème</sup> partie ainsi que ses annexes	119 038,94 €
<b>Total des dépenses HT</b>	<b>119 038,94 €</b>
<b>Recettes</b>	
Villages et bourgs VC 2025 (50 %)	59 519,47 €
Autofinancement (50 %)	59 519,47 €
<b>Total des recettes</b>	<b>119 038,94 €</b>

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à valider cette  
demande et à signer toute convention ou documents afférents  
à ce dossier avec le Département.

Secrétaire de séance  
Aurore PENNORS



Fait et délibéré à Ennevelin, le 25 mars  
2025

Le Maire, Michel DUPONT

